

17 Juillet 2020

NOTE DE SERVICE À L'INTENTION DES : intervenants des foyers de soins de longue durée

OBJET : Modifications au décret d'urgence (*Règl. de l'Ont. 95/20*), en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*.

Comme vous le savez, le gouvernement de l'Ontario a déclaré, le 17 mars 2020, l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* dans le but d'enrayer la propagation de la COVID-19 et d'assurer la sécurité des gens. Par la suite, le gouvernement a mis en place un certain nombre de décrets d'urgence visant à protéger les gens, les lieux de travail et les communautés dans l'ensemble de la province. La province a maintenant commencé à rouvrir son économie par étapes et songe à lever la déclaration d'état d'urgence en vigueur jusqu'au 15 juillet 2020.

Bien que la situation dans le secteur des foyers de soins de longue durée continue de se stabiliser, les effets de la pandémie de la COVID-19 se font encore sentir dans les foyers de soins de longue durée. Afin d'assurer les soins et la sécurité des résidents, le ministère des Soins de longue durée adopte une approche graduelle afin d'éliminer les mesures temporaires mises en œuvre en réponse à la COVID-19. Ces mesures comprennent des décrets d'urgence promulgués en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* et les modifications apportées au *Règlement de l'Ontario 79/10* en vertu de la *Loi sur les foyers de soins de longue durée*.

L'élimination par étapes des décrets d'urgence et des modifications permettra aux foyers SLD de continuer de se stabiliser. Dans le cadre de cette approche graduelle, le Ministère supprime des dispositions qui figurent dans le décret d'urgence (*Règl. de l'Ont. 95/20*) afin de simplifier les exigences.

La disposition relative au « pouvoir de prendre les mesures nécessaires » sera supprimée afin de préciser que le décret d'urgence (*Règl. de l'Ont. 95/20*) simplifie les exigences en vertu de *Loi sur les foyers de soins de longue durée* seulement dans certains domaines indiqués dans le décret.

Les dispositions à la « déclaration » et à la « documentation » et le rétablissement des exigences en vertu de la *Loi sur les foyers de soins de longue durée/règlement* seront également supprimés afin de :

- s'assurer que le Ministère reçoit l'information adéquate et nécessaire concernant l'exploitation des foyers SLD, y compris les questions relatives à la sécurité des résidents;

- s'assurer que changements apportés au plan de soins des résidents sont documentés de façon détaillée et que les résidents reçoivent les soins appropriés;
- favoriser l'amélioration continue et la conformité des foyers SLD à la *Loi sur les foyers de soins de longue durée* et au règlement connexe.

Vous trouverez tous les détails de ces modifications dans la Foire aux questions jointe au présent document.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la Direction des permis et des politiques de la Division des opérations relatives aux soins de longue durée à l'adresse LTC.Info@ontario.ca.

Nous vous remercions de votre soutien continu dans la lutte collective que nous menons contre la pandémie de COVID-19. Nous demeurons résolus à travailler avec vous afin de protéger la santé et la sécurité des résidents des foyers de soins de longue durée dans l'ensemble de la province.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Original signé par

Sheila Bristo
Sous-ministre adjointe
Opérations des immobilisations dans le secteur des soins de longue durée
Ministère des soins de longue durée

C.c. :

M. Richard Steele, sous-ministre, ministre des Soins de longue durée
M. Sean Court, sous-ministre adjoint, Renouvellement du système de santé, ministère de la Santé
M. William Hatanaka, président du Conseil, Santé Ontario
M. Dan Kaniuk, président, Conseil d'administration, Ontario Long-Term Care Home Association
M^{me} Jane Sinclair, présidente, Conseil d'administration, Advantage Ontario
M^{me} Michelle-Ann Hylton, directrice, Direction de la planification des dépenses en capital
M^{me} Stacey Colameco, directrice, Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée
M^{me} Janet Hope, sous-ministre adjointe, Division des politiques en matière de soins de longue durée

Pièce jointe :
Foire aux questions